

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUILLET 2026**

Le six juillet deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme GARROCQ Anne-Marie, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. CHOQUET Joël, Mme LABAT Gabrielle, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, Mme DANASTAS Elisa.

REPRÉSENTÉS : M. SORET Jean-Michel (pouvoir à M. CHOQUET Joël), Mme TOUZET Virginie (pouvoir à M. VIGNAU-ESPINE Jérôme), M. SAPALLY Benoît (pouvoir à M. SY Baba).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MICHONNET Jean-Luc.

Délibération n° 58-07-26 : Convention de passage relative à l'établissement et à l'exploitation d'un ouvrage électrique _ Sécurisation BT issue du poste P5 « Henri IV »

Madame la Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de sécurisation BT issue du poste P5 « Henri IV », il est nécessaire de signer une convention de passage avec TE64 relative à l'établissement et à l'exploitation d'un ouvrage électrique sur la parcelle communale cadastrée section B n°15.

Il s'agit d'un coffret électrique encastré dans le mur de clôture de l'école en vue de la pose d'un candélabre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la signature de cette convention, ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc Michonnet**



**La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouztet**

